

A propos des surfaces notifiées dans relevé parcellaire 6210 :

Les géomètres de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastrale (BNIC) de Caen, ont confectionné le futur plan cadastral de la commune, ils ont effectué parcelle par parcelle des relevés topographiques de précision. Ainsi toutes les limites ont été parcourues et relevées.

Chaque propriétaire a reçu un relevé parcellaire en double exemplaires, il comporte :

__ les références cadastrales des parcelles avant et après l'opération

__ la surface cadastrale relative au nouveau plan réalisé.

Cette surface, calculée numériquement est issue des limites relevées sur le terrain.

La surface notée dans les titres de propriété est moins précise. Elle est issue d'un calcul graphique réalisé au moment de l'établissement du plan cadastral actuel.

En cas d'arpentage réalisé par un géomètre expert, la surface ancienne est reprise.